



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 27 mars 2013 à 18h00** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	21/03/2013
Affichage	21/03/2013

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

THEME : PATRIMOINE 1.

**OBJET : RENOUELEMENT
DE LA CONVENTION VILLE
D'ART ET D'HISTOIRE.**

Etaient Présents : CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

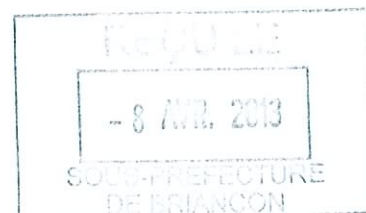
Etaient Représentés :

DUFOUR Maurice pouvoir à MUSSON Pascal.
NICOLOSO Alain pouvoir à PROREL Alain.
BOVETTO Fanny pouvoir à GUIGLI Catherine.
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

Absents-Excusés :

DUFOUR Maurice, NICOLOSO Alain, BOVETTO Fanny, ESTACHY Monique, NUSSBAUM Richard.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Yvon AIGUIER.

Depuis 1990, le label Ville d'art et d'histoire confirme la volonté de la Ville de mettre en œuvre une politique de valorisation du patrimoine forte, basée sur une structure transversale, telle que peut l'ambitionner Briançon, site aujourd'hui inscrit sur la liste du patrimoine mondial au titre des fortifications de Vauban.

Le label Ville d'art et d'histoire est un label qui lie le Ministère de la Culture et les collectivités locales. Créé en 1985, il qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et au cadre de vie. A l'heure actuelle, 167 villes et pays sont concernés.

A travers cette convention, les publics visés sont les jeunes, les touristes, les habitants briançonnais. Le service éducatif, les visites découvertes assurées par les guides conférenciers, les conférences sont autant d'actions qui leur sont destinées.

Le renouvellement du partenariat avec l'Etat est nécessaire au regard de l'élargissement des champs patrimoniaux. La Ville doit être considérée dans sa globalité (centre ancien, hameaux ruraux, récentes mutations urbaines). L'architecture contemporaine et l'urbanisme entrent également désormais dans le champ du label. Les paysages constituent aussi un élément du patrimoine.

La procédure de renouvellement a également pour but, à partir de l'évaluation des actions conduites, d'identifier de nouveaux enjeux et de renforcer les outils de médiation.

Répondant à la politique nationale, la nouvelle convention constituera un outil de connaissance et de reconnaissance, outil de développement culturel territorial. Elle précisera les objectifs de la collectivité en matière de politique architecturale, patrimoniale et paysagère en les inscrivant dans un projet global de territoire.

Un projet culturel sera mis en œuvre par la Ville de Briançon pour valoriser le patrimoine dans ses multiples composantes et sensibiliser à la qualité architecturale urbanistique et paysagère, avec l'appui technique, promotionnel et financier du ministère de la Culture et de la Communication.

Les objectifs :

1. Valoriser le patrimoine et promouvoir la qualité architecturale.
2. Développer une politique des publics :
 - Sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement architectural et paysager ;
 - Initier le public jeune à l'architecture et au patrimoine ;
 - Accueillir le public touristique.

Les moyens :

1. Recourir à un personnel qualifié.
2. Créer un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP).
3. Assurer la communication, la diffusion et la promotion de l'architecture et du patrimoine.

La commission de coordination s'est réunie le 13 février 2013 afin d'établir le bilan des 22 ans du label à Briançon. Les membres ont constaté que la Ville, via sa direction du patrimoine, répond à une très grande majorité des objectifs. Des projets ont été proposés et entreront dans les axes stratégiques de la nouvelle convention.

Le calendrier prévisionnel pour le renouvellement est le suivant :

- Réunion de la commission de coordination (réalisée le 13/02/2013).
- Délibération municipale pour engager le renouvellement (mars 2013).
- Constitution du dossier avec l'appui de la DRAC et de la Direction générale des Patrimoines (mars à juin 2013).
- Passage devant le Conseil National (automne 2013).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager la Ville dans la procédure de renouvellement de la convention Ville d'art et d'histoire ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM



TRANSMIS LE - 4 AVR. 2013
PUBLIÉ LE - 4 AVR. 2013
NOTIFIÉ LE 09 AVR. 2013